

POUR UN TRAFIC FLUIDE À L'AÉROPORT

Déjà bien avant la réforme des services de police, des policiers veillaient à la fluidité du trafic à l'aéroport de Zaventem. Aujourd'hui, rien n'a changé. Tant au niveau des départs qu'au niveau des arrivées, ils n'hésitent pas à rappeler à l'ordre les conducteurs des véhicules mal stationnés. Nouveauté depuis février 2007, ils sont secondés par des agents de police.

Texte Saskia Van Puyvelde
Photos Lavinia Wouters



ZAVENTEM – Jusqu'à présent, ces agents de police (les anciens 'auxiliaires de police') sont les seuls de la police fédérale. Nous nous entretenons dans ce cadre avec le commissaire Hans Morren, chef de section adjoint de la fonction de police à la police aéronautique (LPA) de Bruxelles National.

La loi du 1^{er} avril 2006 a attribué aux agents de police de nouvelles compétences, plus clairement définies. "Il est alors devenu intéressant d'en engager à l'aéroport pour régler la circulation", nous explique le commissaire Morren. "32 places ont été prévues et pour l'instant, 27 sont occupées. 15 agents de police ont été recrutés en externe, 8 sont arrivés par la mobilité et une personne a été détachée de la Réserve générale (DAR). Récemment, la procédure de mobilité nous a permis d'accueillir trois personnes supplémentaires. Nous avons besoin d'autant d'effectifs afin d'assurer les 'shifts' de huit heures et de pourvoir en personnel le niveau des départs, mais aussi celui des arrivées."

"Il n'a pas été évident d'intégrer les 15 nouvelles recrues, qui ne possédaient aucune expérience policière, à une unité de police comptant 140 membres. Nos agents de police étaient les tout premiers à l'aéroport, ce qui n'a pas facilité les choses car personne ne pouvait les former. Ils ont donc dû s'appuyer sur les inspecteurs, mais ces derniers ont d'autres compétences. En d'autres termes, ils devaient parfois se contenter d'observer..."

Loi du 1^{er} avril 2006

La loi du 1^{er} avril 2006 a bien clarifié la situation et visait à adapter les compétences des agents de police aux besoins du terrain. "Certaines situations demeurent cependant illogiques", commente le commissaire Morren. "Par exemple, les agents de police sont autorisés à porter des menottes, mais ils ne peuvent s'en servir qu'en cas de flagrant délit. Étant donné que les compétences des agents sont limitées, nous avons également dû adapter l'or-

ganisation de notre service. Ils interviennent principalement au niveau du trafic – travail pour lequel ils sont parfaitement compétents – mais d'autres tâches leur sont confiées. Ils sont notamment amenés à patrouiller dans l'embarcadère Schengen, à effectuer des surveillances et à participer à des actions de contrôle. Il est aussi prévu qu'un agent de police soit formé à l'assistance aux victimes. Par ailleurs, ils interviennent en renfort à l'accueil. Régler la circulation devant les terminaux est et demeure leur mission principale, mais cela deviendrait rapidement monotone s'ils ne pouvaient pas faire autre chose."

Chaque année, pas moins de 16 000 procès-verbaux sont dressés à l'aéroport de Zaventem. 12 000 d'entre eux concernent des contraventions pour stationnement non réglementaire. Le trafic doit rester fluide, rien à faire. Pensez-y à deux fois avant de garer votre voiture là où ce n'est pas prévu. Même si vous n'en avez que pour cinq minutes... ■



L'agent de police Aldo Houben (l'agent de droite sur la photo) : "Nous sommes confrontés presque quotidiennement aux limites de nos compétences, même en matière de circulation. Quand nous constatons, par exemple, un abus de la carte réservée aux handicapés – c'est-à-dire lorsqu'elle est utilisée par une autre personne que le titulaire – ou que la carte n'est plus valable, nous pouvons la saisir. Par contre, si nous tombons sur la photocopie couleur d'une carte originale, il s'agit d'un faux en écriture qui touche au domaine judiciaire. Cela signifie que nous devons alors faire appel à un collègue au moins inspecteur. Prenons un autre cas : la loi sur les taxis qui est spécifique à l'aéroport. Si nous tombons sur des 'pirates', nous ne sommes pas autorisés à intervenir, en tout cas jusqu'à présent, car il s'agit de travail au noir. Heureusement, cela va changer. C'est souvent frustrant, mais bon, on a appris à vivre avec."